

Service des activités maritimes
Capitainerie des Ports de Rochefort et Tonnay-Charente

Le commandant des ports de Rochefort et
Tonnay-Charente

à

Monsieur le Délégué à la Mer et au Littoral
Rochefort, le 17 octobre 2022

Monsieur le Délégué à la Mer et au Littoral,

Conformément aux dispositions prévues par la Loi du 13 juillet 1983, et dans le respect des dispositions du code du travail relatif au droit de grève, je vous informe que les officiers de port de la capitainerie de Rochefort ont décidé de suivre le mouvement de grève nationale prévu le mardi 18 octobre 2022 à partir de 08h00 pour une durée de 24h00.

En conséquence, tous mouvements d'entrées et de sorties des navires ainsi que tout déhalage dans les ports de Rochefort et Tonnay-Charente, ne seront pas autorisés du mardi 18 octobre 08h00 au mercredi 19 octobre 2022 08h00.

Les responsabilités suivantes seront néanmoins assurées par la présence effective des agents normalement en service :

- surveillance du plan d'eau et des installations situées dans les limites administratives des ports dans le cadre des articles R5331-17 et suivant du code des transports .
- intervention en cas de sinistre

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Délégué à la Mer, mes respectueuses salutations.

M. MartinThierry
Commandant des ports de Rochefort et
Tonnay-Charente

